

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

(/ISAS:

DECRET N° 80/090 du 26/02/80
AJT.DGTFP.DFP.21022

Portant intégration et nomination de Monsieur BAKOTANA Antoine, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF (Administration Générale)-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut Général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 5.7.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A 1 ;

(/u le décret n° 62/426/FP du 29.12.62 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er paragraphe 2 ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 79/155 du 4.4.79 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u la lettre n° 3720/HEM-SGEN-DOC du 10 10. 79 du Directeur de l'Orientation et la Coopération transmettant le dossier de l'intéressé.

DECRETE :

.../...